

Situation actuelle

Adjoint technique 2^{ème} classe Echelle 3

5^{ème} échelon (IM 325) depuis le 1/07/2016

Déroulement de carrière

Au 1/03/2018 6^{ème} échelon au minimum 1 an et 8 mois (IM 326)

Au 1/07/2018 6^{ème} échelon au maximum (IM 326)

Sommet de grille 12^{ème} échelon (IM 363) au minimum 1/03/2030

Situation PPCR

Adjoint technique 2^{ème} classe Echelle 3

5^{ème} échelon (IM 325) depuis le 1/07/2016

Déroulement de carrière 2017

Au 01/01/2017

Intégration dans la grille C1 ancienneté acquise

5^{ème} échelon IM 329 ancienneté au 1/07/2016 (IM 325 +4/quatre points pris sur le régime indemnitaire)

Déroulement de carrière 2018

Au 1/01/2018 5^{ème} échelon (IM 330) ancienneté au 1/07/2016

Au 1/07/2018 6^{ème} échelon au maximum 2 ans (IM 332)

Déroulement de carrière 2019

Au 1/01/2019 6^{ème} échelon (IM 334)

Déroulement de carrière 2020

Au 01/01/2020 6^{ème} échelon (IM 337)

Au 01/07/2020 7^{ème} échelon au maximum 2 ans (IM 342)

Sommet de grille 12^{ème} échelon 01/07/20 (IM 382) au 1/07/2033

Perdre 3 ans et quatre mois dans le déroulement de carrière dans les échelons pour gagner 19 points ?

Plus d'avancement au minimum pour les échelons